

**MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES
RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

avenue Prince de Liège, 15 à 5100 JAMBES



RÉGION WALLONNE

**DECLARATION SUBSTITUTIVE DANS LE REGIME DE LA
TAXE SUR L'INCINERATION DES DECHETS (TIS)**

Décret du 22 mars 2007 favorisant la prévention et la valorisation des déchets en Région wallonne et portant modification du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales directes.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

2008

Période d'imposition : 1^{er} trimestre 2^{ème} trimestre 3^{me} trimestre 4^{ème} trimestre

Date de la demande de substitution au redevable :

Code OWD commune ou intercommunale :

Date de réception de la déclaration :

**Visa
(Cachet OWD)**

Date

**Nom et signature de
L'agent de la DIE**

Observations :

CADRE A COMPLETER PAR LE DECLARANT**I. IDENTITE DU DECLARANT**

N° d'entreprise (BCE) :

Nom du redevable :

N° de compte bancaire : N°IBAN :

N° BIC :

II. IDENTITE DU SITE D'INCINERATION

N° de l'unité d'établissement :

Adresse :

III. MONTANT DE LA TAXE DUE

..... (montant et devise en lettres).

..... (montant et devise en chiffres)

Nous soussignés, (le déclarant) certifions que la présente déclaration, en ce y compris les documents annexés et les informations encodées dans l'application mise à disposition sur Internet : <http://formowd.environnement.wallonie.be> est exacte et sincère et peut servir à la vérification du montant de la taxe. Je joins annexe(s) numérotée(s) à la présente déclaration.

Fait à

Date

Nom, qualité et signature du déclarant

REM : La réglementation impose que la déclaration, dûment complétée, certifiée exacte, datée et signée parvienne au service indiqué sur le présent formulaire, au plus tard, le 20 du mois qui suit le trimestre auquel se rapporte la déclaration.